



Assemblée générale annuelle 2021

MISE EN CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SKI DE FOND QUÉBEC

(Il est obligatoire d'être membre en règle de SFQ pour être admissible.)

L'élection des membres du conseil d'administration se fera durant l'AGA. S'il n'y a pas plus de candidat.e.s que de postes à combler, les candidat.e.s seront élu.e.s par acclamation. Sinon, une élection sera tenue; chaque candidat.e disposera de 5 minutes pour se présenter.

1. Coordonnées et déclaration d'intention de candidature

La personne déclarée à la présente désire poser sa candidature au poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de Ski de fond Québec.

Nom complet

Adresse complète

Club affilié

Date

Signature

2. Appui à la candidature

La candidature déclarée aux présentes reçoit le soutien des membres suivants (au minimum, un membre corporatif en règle OU 5 membres indépendants en règle) :

Nom du membre corporatif 1

Nom du représentant 1

Signature 1

Nom du membre corporatif 2

Nom du représentant 2

Signature 2

OU



SKI DE FOND QUÉBEC

19-200, rue Principale, Saint-Sauveur J0R 1R0

INITIATION, RÉCRÉATION, COMPÉTITION ET HAUTE PERFORMANCE EN TOUTE SAISON

T : 450.744.0858

SKIDEFONDQUEBEC.CA

Nom du membre indépendant 1

Adresse complète 1

Signature 1

Nom du membre indépendant 2

Adresse complète 2

Signature 2

Nom du membre indépendant 3

Adresse complète 3

Signature 3

Nom du membre indépendant 4

Adresse complète 4

Signature 4

Nom du membre indépendant 5

Adresse complète 5

Signature 5

Nom du membre indépendant 6

Adresse complète 6

Signature 6

Le formulaire dûment complété doit être transmis au [directeur général](#) au plus tard le vendredi 20 août 2021. En cas d'irrégularité au formulaire soumis, Ski de fond Québec contactera la personne au point 1 dans les meilleurs délais.

Consulter au besoin les [règlements généraux](#) de Ski de fond Québec.

